

Objet : Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Laurent POULAIN, 5^{ème} adjoint au Maire chargé du développement économique, du commerce, de l'artisanat, de l'urbanisme, de l'aménagement urbain et de la gestion du parc locatif de la commune

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-18, L.2122-20, L.2123-24, L. 2213-14 et R.2213-31,

Vu l'article. 4 de la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le procès-verbal en date du 25 mai 2020 portant élection des adjoints au Maire,

Vu la délibération du 18 octobre 2021 n° 2021-078 et le procès-verbal, portant élection de trois adjoints au Maire,

Vu la délibération n° 2021-079 du 18 octobre 2021 fixant le montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints,

Vu l'arrêté n°243-141221 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur POULAIN Laurent, 5^{ème} adjoint au Maire dans le domaine du développement économique, du commerce, de l'artisanat, de l'urbanisme, de l'aménagement urbain et de la gestion du parc locatif de la commune,

Considérant les sollicitations de la chambre funéraire, récemment implantée sur le territoire communal, pour l'accomplissement de vacations funéraires,

Considérant aussi, la nécessité de compléter l'arrêté portant délégation de fonction de Monsieur POULAIN,

ARRETE

Article 1 : L'arrêté municipal n°ARR243-141221 en date du 14 décembre 2021, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur POULAIN Laurent, 5^{ème} adjoint au Maire est modifié.

Article 2 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonction à Monsieur Laurent POULAIN – 5^{ème} Adjoint au Maire – dans le domaine du développement économique, du commerce, de l'artisanat, de l'urbanisme et de l'aménagement urbain ainsi que de la gestion du parc locatif de la commune.

Article 3 : Il est également donné délégation à Monsieur Laurent POULAIN – 5^{ème} Adjoint au Maire - à l'effet de signer les actes : contrats, pièces comptables en dehors des marchés publics, bons d'engagement dans le respect des opérations et des crédits inscrits annuellement au budget, les décisions municipales ainsi que les documents, pièces administratives et correspondances dans les domaines listés ci-dessous.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Promotion du territoire,
- Relations avec tous les partenaires institutionnels œuvrant dans le domaine du développement économique : Communauté de Communes, CCI, chambre des métiers, agence de développement...
- Conduite de la stratégie de développement économique de la ville : recherches, accueil, l'aide et accompagnement des entreprises, commerçants et artisans souhaitant s'implanter sur le territoire,

COMMERCE & ARTISANAT

- Promotion du territoire en vue de l'implantation de nouveaux commerces en centre-Bourg, notamment,
- Relation avec les commerçants du marché forain et mise en place d'actions et d'animations visant à dynamiser le marché en lien avec l'adjoint au Maire en charge de l'animation de la vie locale,
- Relations avec les entrepreneurs, les commerçants, les artisans présents sur le territoire communal.

URBANISME & AMENAGEMENT URBAIN

- Elaboration et suivi de la politique d'urbanisme réglementaire de planification et de programmation (PLU)
- Signature des autorisations relevant du droit des sols, y compris la délivrance des autorisations et des conformités :
 - Permis de construire
 - Permis de démolir
 - Déclaration et autorisation de travaux y compris les clôtures et les ravalements,
 - Certificat d'urbanisme
 - Permis de lotir/d'aménager
 - Déclaration d'ouverture de Chantier
- Elaboration et suivi du réaménagement urbain (centre-bourg, lotissements communaux et privés, etc.), en transversalité avec l'adjoint au Maire en charge de la voirie et des réseaux.

PARC LOCATIF

- Suivi de la gestion des baux commerciaux et locatifs des biens privés communaux,

Article 4 : Monsieur Poulain, adjoint au Maire, est autorisé à réaliser toutes les opérations en matière de police funéraire, visées par l'article L.2213-14 et R 2213-31 du Code général des collectivités territoriales ainsi que tous les documents correspondants.

Article 5 : La signature des actes et pièces relatifs aux domaines mentionnés dans l'article 2 du présent arrêté devra respecter le formalisme suivant :

Pour le Maire et par délégation,
Le 5ème adjoint au Maire
Délégué au développement économique
Au commerce et à l'artisanat, à l'urbanisme
Et l'aménagement urbain
Laurent POULAIN

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, d'un adjoint au Maire, Monsieur Laurent POULAIN pourra signer tous les actes et correspondances relevant de la responsabilité de ces derniers.

Article 7 : Une indemnité de fonction est versée à Monsieur Laurent POULAIN en sa qualité de 5^{ème} adjoint et des délégations consenties.

Article 8 : Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif des Sables d'Olonne, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Article 9 : La Direction Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la commune.

Article 10 : Ampliation du présent arrêté est adressé à :
- Monsieur le Préfet de la Vendée,
- Monsieur le Receveur Principal de Saint Gilles Croix de Vie,
- Monsieur Laurent POULAIN, 5ème Adjoint au Maire.

Le Fenouiller, le 11 juillet 2024

Signé électroniquement par : Isabelle Tessier
Date de signature : 12/07/2024
Qualité : Maire du Fenouiller




Isabelle TESSIER,
Maire du FENOILLER

SIGNATURES DE MONSIEUR LAURENT POULAIN - SEME ADJOINT AU MAIRE

NOM PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PARAPHE
Laurent POULAIN	Adjoint au Maire		